



Racumin[®]

PÂTE

RODONTICIDE

- ✓ Le spécialiste contre les rats
- ✓ Appétence excellente et durable

PRODUIT À DESTINATION DES PROFESSIONNELS
DE LA LUTTE CONTRE LES RONGEURS.

Contient :
0,0375% de coumatétralyl
AMM N° FR-2013-0007
TP14 Rodenticide

5 kg e
(50 x 100 g)

FR81731225F



Rats



Colors : CYAN MAGENTA YELLOW BLACK

Catégorie d'utilisateurs : produit à destination des professionnels de la lutte contre les rongeurs.

INFORMATIONS GENERALES

Appât prêt à l'emploi. Racumin® Pâte est un rodenticide attractif grâce à la formulation de la pâte : les rats vont consommer de façon répétée les appâts.
 (Utilisable dans des endroits humides : la consistance de l'appât assure une bonne conservation des appâts. L'appât contient de la coumatétralyl, anticoagulant provoquant des hémorragies internes mortelles pour les rats, qui vont mourir à l'écart des lieux d'appâtage. L'événement apparaît quelques jours après ingestion, ainsi la mort des rongeurs paraît naturelle et n'éveille aucune méfiance chez leurs congénères.
 La forte arômeur du Bîtrex® réduit les risques de absorption accidentelle pour l'homme et en particulier les enfants, sans réduire l'appétence pour les rongeurs.

EPOQUE D'EMPLOI

Toute l'année en fonction des infestations de rongeurs.

DOSES ET USAGES

Utilisation à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles.
 Cible : - Rat (*Rattus rattus* et *Rattus norvegicus*) - stade juvénile au stade adulte.
 - Souris domestiques (*Mus musculus*) - stade juvénile au stade adulte.

Dose :

Rongeur	Doses	Délai entre application du produit	Positionnement des appâts	Méthodes d'application
Rats	20g	3 à 15 jours (en fonction de la consommation de l'appât)	Si faible infestation : tous les 5 à 20 mètres Si forte infestation : tous les 3 à 10 mètres	- Postes d'appâtage sécurisés. Ou
Souris	20 g		Si faible infestation : tous les 5 à 20 mètres Si forte infestation : tous les 2 à 10 mètres	- Points d'appâts couverts et protégés.

METHODES D'APPLICATION ET INSTRUCTIONS D'UTILISATION

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant d'utiliser.

Racumin® Pâte est prêt à l'emploi. Il suffit de déposer le sachet, sans l'ouvrir, dans une boîte appât, pour éviter tout contact direct avec le produit. Le nombre de boîtes appâts nécessaire est à adapter en fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Concernant spécifiquement l'usage extérieur, autour des bâtiments :

Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer des points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

Instruction d'utilisation générale :

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des débris éparpillés ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcs, sites de nidification, trous, terriers, etc.).

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à

proximité des appâts.

- L'appât doit être fixé à l'intérieur du poste d'appâtage de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit en nitrile norme NF EN 274.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est consommé et si les postes sont intacts et de retirer éventuellement les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits ou d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si à d'autres éléments ont été exclus, il est possible que vous ayez affaire à des rongeurs résistants : dans ce cas, se référer au point ci-dessous. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

PRINCIPES DE STRATEGIE DE GESTION DU DEVELOPPEMENT DE LA RESISTANCE

Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. En alternance, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant n'ayant pas montré de phénomène de résistance chez les rongeurs. Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boisons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pués.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.
- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Eliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.
- Dangereux pour la faune.

STOCKAGE

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Eviter le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage. Durée de conservation : 24 mois. Conserver à moins de 40°C.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE SON EMBALLAGE

Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.



Racumin® Pâte - AMM n° FR-2013-0007 - TP14
 Contient 0,0375 % de coumatétralyl (CAS n° 5836-29-3) - Appât en pâte, prêt à l'emploi (RB). Détenteur de l'A.M.M. : BAYER SAS

Réservé aux utilisateurs professionnels.

- H302** Nocif en cas d'ingestion.
- H360D** Peut nuire au fœtus.
- H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- P201** Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P202** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P264** Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273** Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301 + P312** EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P308 + P313** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P330** Rincer la bouche.
- P405** Garder sous clé.
- P501** Éliminer le contenu/récepteur dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Premiers soins :

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.
Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

Lire les instructions avant emploi.
 En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickd.com. En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.



Numéro de lot / date de péremption : voir emballage.

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

Bayer Service infos
 0 800 001 641

Hygiène Publique et Rurale
 Service & appel gratuits

RACUMIN® : Marque déposée Bayer
 Bîtrex® : Marque déposée Macfarlan Smith

Bayer SAS - Activité Hygiène Publique et Rurale
 16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106 - F-69266 Lyon Cedex 09 - EMB : Bayer SAS

